



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2020
En ligne, 29 juin et 29 juillet 2020

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2020

Rapporteur : M. John Chome (Malawi)

I. Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) créé comme suite à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, a tenu sa première session le 30 mai 2019 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi, avec une reprise les 19 et 20 novembre 2019. À cette réunion, il a fixé, par sa décision 2019/4, les dates des sessions qu'il tiendrait en 2020. Par la suite, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la date de la première session de 2020 a été modifiée. Celle-ci s'est tenue en ligne le 29 juin 2020.

II. Ouverture de la réunion

2. La première session de 2020 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte à 9 heures le lundi 29 juin 2020 par le Président, M. Daniel J. Carl, au nom de M. William Lehmborg (États-Unis d'Amérique). Le Président a présenté les dispositions protocolaires relatives à la session en ligne, et le Conseil exécutif a décidé d'un commun accord de les adopter.

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; Mme Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; Mme Martha Delgado Peraltá, Présidente de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; et M. Charles Hinga Mwaura, Secrétaire principal du Département d'État pour le logement et le développement urbain du Kenya.

4. La première session de 2020 du Conseil exécutif a été ajournée à 20 h 35 le lundi 29 juin 2020. La session a repris à 10 h 10 le mercredi 29 juillet 2020, sous la présidence de M. Daniel J. Carl, au nom de M. William Lehmborg (États-Unis), pour conclure l'examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour. Le protocole et les modalités de travail suivis à la reprise de la session ont été les mêmes qu'au cours de la première partie.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2020

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa première session de 2020 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2020/1/Rev.2) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/1/Rev.2/Add.1), tels qu'amendés comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2020 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la reprise de sa première session ;
 - c) Rapports des groupes de travail spéciaux du Conseil exécutif.
3. Questions financières, budgétaires et administratives.
4. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021.
5. État de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session.
6. Examen du projet de décision visant à permettre au Conseil exécutif d'adopter des décisions selon une procédure d'approbation tacite lorsqu'il ne peut pas se réunir physiquement.
7. Date et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif.
8. Élection du Bureau du Conseil exécutif.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la session.

B. Projet d'organisation des travaux de la première session

6. Le Conseil exécutif a décidé de suivre le projet de programme de travail et de calendrier de sa première réunion de 2020 figurant dans l'annexe III de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/1/Rev.2/Add.1). Les projets de décision dont l'examen par le Conseil exécutif a été recommandé par le Bureau ont été présentés par le Président du Conseil exécutif et distribués sous forme d'un document de séance.

C. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la reprise de sa première session

7. Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Conseil exécutif d'ONU-Habitat sur les travaux de sa première réunion tenue les 19 et 20 novembre 2019 (HSP/EB.1/12).

D. Rapports des groupes de travail spéciaux du Conseil exécutif

8. Les présidents des groupes de travail spéciaux créés par les décisions adoptées lors de la reprise de la première session du Conseil exécutif en novembre 2019 ont donné un aperçu des travaux de ces groupes. Des exposés ont été faits par Mme Julia Pataki (Roumanie), concernant les travaux du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ; par M. Martin Gronda (Argentine), concernant les travaux du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail ; et au nom de Mme Marta Eugenia Juarez Ruiz (Costa Rica) concernant les travaux du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique de participation des parties prenantes.

9. Le Conseil exécutif a décidé que le rapport final du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail sera présenté à sa deuxième session de 2020, et que le mandat de ce groupe de travail s'achèverait à la fin de cette session.

E. Participation

10. Les représentants des 36 États membres suivants du Conseil d'administration d'ONU-Habitat ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigeria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Turquie et Uruguay.

11. Ont également assisté à la session les observateurs suivants, qui sont des États Membres de l'Organisation des Nations Unies : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Burkina Faso, Burundi, Colombie, Croatie, Djibouti, Émirats arabes unis, Érythrée, Finlande, Ghana, Guinée, Italie, Jordanie, Malaisie, Malte, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Oman, Pérou, Philippines, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Serbie, Somalie, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe.

12. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine, Union européenne.

13. L'État suivant a également participé à la réunion en qualité d'observateur : Saint-Siège.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

14. Présentant ce point, le Président a attiré l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive concernant la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2019 (HSP/EB.2020/2), le rapport de la Directrice exécutive faisant le point sur la restructuration en cours d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/2/Add.1), et le rapport de la Directrice exécutive sur la dotation en personnel d'ONU-Habitat au 31 décembre 2019 (HSP/EB.2020/3). Le secrétariat avait également préparé une mise à jour générale sur les principales activités menées depuis janvier 2020 et une mise à jour sur la situation financière d'ONU-Habitat au 24 juin 2020, qui étaient présentées dans des documents de séance.

15. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant des informations supplémentaires sur les questions financières, budgétaires et administratives, notamment la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2019 et les principales informations financières pour la période comprise entre janvier et juin 2019, les options envisageables pour rationaliser davantage les coûts, l'état actuel de la restructuration d'ONU-Habitat et les progrès réalisés dans l'établissement d'un cadre et d'une méthodologie pour le recouvrement intégral des coûts.

16. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Cameroun, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Maroc, Mexique, Sénégal et Serbie. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Érythrée, qui s'exprimait au nom du groupe des États d'Afrique ; de l'Union européenne ; et de la Malaisie. La Directrice exécutive et le représentant du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

17. Le Conseil exécutif a pris note des rapports sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/2, HSP/EB.2020/2/Add.1 et HSP/EB.2020/3) et de leurs mises à jour respectives fournis par la Directrice exécutive et le représentant du secrétariat.

18. Le Conseil exécutif a également pris note de l'exposé de la Directrice exécutive donnant un aperçu des options envisageables pour rationaliser davantage les coûts.

19. Le Conseil d'administration a en outre pris note des efforts continus de la Directrice exécutive dans le domaine de la restructuration d'ONU-Habitat.

20. Le Conseil d'administration a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la manière de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes et la mise en place d'un cadre et d'une méthodologie pour le recouvrement intégral des coûts conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale.

V. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021

21. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive concernant le projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 (HSP/EB.2020/4).

22. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur l'état d'avancement et l'examen du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains pour 2021. Un représentant du secrétariat a fait un exposé de la situation en ce qui concerne le plan d'intervention d'ONU-Habitat face à la COVID-19. Un autre représentant du secrétariat ont fait un exposé sur le projet de programme de travail et de budget pour 2021.

23. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Canada, Égypte, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Kenya, Maroc, Nigeria, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal et Turquie. La Directrice exécutive et les représentants du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

24. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement et l'examen du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 (HSP/EB.2020/4).

25. Le Conseil exécutif a également pris note des informations communiquées par la Directrice exécutive concernant la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives au programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour 2020.

26. Le Conseil d'administration a recommandé que le montant du budget non affecté de la Fondation pour 2021 se trouve dans une fourchette plus réaliste allant de 5,58 à 10 millions de dollars ; a prié le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives de mettre au point une recommandation de budget pour qu'il l'examine à sa deuxième session de 2020 ; et a prié la Directrice exécutive d'élaborer un programme de travail pour 2021 en tenant compte des recommandations du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives.

VI. État de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

27. Au titre de ce point, le Conseil exécutif s'est penché sur l'état de l'application des résolutions et des décisions suivantes adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session : résolution 1/2 (Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs) ; résolution 1/3 (Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030) ; résolution 1/4 (Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilient et durables) ; résolution 1/5 (Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains) ; et décision 1/3 (Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

28. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur le rapport de la Directrice exécutive relatif aux progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/EB.2020/13) ; le projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1) ; et la note conceptuelle sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des lignes directrices pour des villes et des établissements humains plus sûrs à l'échelle du système des Nations Unies (HSP/EB.2020/13/Add.2).

29. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant des informations supplémentaires sur la question.

30. À l'issue de l'exposé, les représentants des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : France et Kenya. Le représentant du Pérou a également fait une déclaration.
31. Le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans l'application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session (HSP/EB.2020/13) et des mises à jour de ce rapport fournies par la Directrice exécutive.
32. Le Conseil exécutif a pris note des informations communiquées par la Directrice exécutive sur le projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1), et a prié la Directrice exécutive de le tenir informé de l'évolution du projet de stratégie à sa deuxième session de 2020.
33. Le Conseil exécutif a pris note de l'exposé présenté par la Directrice exécutive au sujet de la note conceptuelle sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des lignes directrices pour des villes et des établissements humains plus sûrs à l'échelle du système des Nations Unies (HSP/EB.2020/13/Add.2).

VII. Examen du projet de décision visant à permettre au Conseil exécutif d'adopter des décisions selon une procédure d'approbation tacite lorsqu'il ne peut pas se réunir physiquement

34. Présentant ce point, la Directrice exécutive a appelé l'attention sur un projet de décision, figurant dans un document de séance, destiné à permettre au Conseil exécutif d'adopter des décisions selon une procédure d'approbation tacite lorsqu'il ne peut pas se réunir physiquement.
35. Des déclarations ont été faites sur la question par les représentants des États membres du Conseil d'administration suivants : Allemagne, Cameroun, Chili, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Mexique, Maroc, République démocratique du Congo, Roumanie et Sénégal.
36. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2020/1 sur l'adoption des décisions du Conseil exécutif au cours de la pandémie de maladie à coronavirus selon une procédure d'approbation tacite lorsque le Conseil n'est pas en session. La décision est reproduite dans l'annexe du présent rapport.

VIII. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif en 2020

37. La Directrice exécutive a présenté ce point. Un représentant du secrétariat a fait un exposé sur les implications financières des différentes options de réunion pour les sessions du Conseil exécutif.
38. Le Conseil exécutif a décidé de tenir sa deuxième session de 2020 sur trois jours, du 27 au 29 octobre 2020.
39. Le Conseil exécutif a ensuite examiné l'ordre du jour provisoire proposé pour sa deuxième session de 2020. Des déclarations ont été faites à ce sujet par les représentants des États membres du Conseil d'administration suivants : Chine, France, Kenya et Sénégal.
40. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2020/2 sur l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif, tel que modifié. La décision est reproduite dans l'annexe du présent rapport.
41. Le Conseil exécutif a décidé d'un commun accord qu'il n'y aait pas d'inconvénient à l'utilisation des documents que le secrétariat avait déjà préparés à son intention sur les points de l'ordre du jour qui n'avaient pas été examinés à sa première session de 2020 et qui devraient donc l'être à sa deuxième session de 2020, à condition que toute mise à jour soit présentée sous forme d'additif.

IX. Élection du Bureau du Conseil exécutif

42. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention sur l'annexe II de la version révisée de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2020/1/Rev.2/Add.1) se rapportant à la répartition géographique des membres du Bureau élus lors de la première session du Conseil exécutif, en 2019, et a annoncé les candidats désignés par les groupes régionaux pour les représenter au sein du Bureau au cours de la période 2020–2021, qu'il fallait élire à la session en cours.

43. Le représentant des États-Unis s'est élevé contre la nomination par le groupe des États d'Asie et du Pacifique du représentant de l'Iran (République islamique d') au poste de président du Bureau.
44. Des déclarations sur la question ont été faites par les représentants des États membres suivants du Conseil d'administration : Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kenya, Malawi, Pologne, Roumanie et Sénégal. Le juriste hors classe a fourni un avis juridique sur le sujet.
45. À la reprise de sa première session de 2020, le 29 juillet, conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a élu par acclamation les membres suivants de son Bureau pour la période 2020–2021 :

Président :	Iran (République islamique d')
Vice-Présidents :	Chili
	Égypte
	France
Rapporteur :	Serbie

46. Le représentant de la République islamique d'Iran a fait une déclaration sur la question.

X. Questions diverses

47. À la reprise de la première session de 2020, le 29 juillet, des déclarations ont été faites par Mme Minata Samate Cessouma, Commissaire aux affaires politiques de la Commission de l'Union africaine, M. Mohamed Siraj Sait, Coprésident du Groupe consultatif des parties prenantes d'ONU-Habitat et Mme Mona Rady, Présidente du Forum des professionnels de l'habitat.

XI. Clôture de la session

48. Le Conseil exécutif a décidé de suspendre sa première session de 2020 et de la reprendre à une date à préciser avant la fin du mois de juillet 2020 aux fins de l'élection de son Bureau pour la période 2020–2021. Il a recommandé que les membres du Bureau soient élus par consensus. En l'absence d'un consensus, l'élection se ferait au scrutin secret, conformément au règlement intérieur. Il a en outre décidé que le secrétariat devrait l'informer de la date de cette élection, après consultation avec le Bureau.
49. Le Président a suspendu la session le 29 juin 2020 à 20 h 35.
50. À la reprise de la première session de 2020, le 29 juillet, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait une déclaration finale.
51. Le Président a prononcé la clôture de la session le mercredi 29 juin 2020 à 10 h 45.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2020, tenue le 29 juin

Décision 2020/1 : Adoption par approbation tacite des décisions du Conseil exécutif au cours de la pandémie de maladie à coronavirus lorsque le Conseil n'est pas en session

Le Conseil exécutif

1. *Note* avec inquiétude la situation sur le plan de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions qu'il a été recommandé de placer, par mesure de précaution, sur la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, afin de contenir la propagation de cette maladie ;

2. *Prend note* de la décision 74/544 de l'Assemblée générale, du 27 mars 2020, sur la procédure de prise de décisions de l'Assemblée générale pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

3. *Rappelle* que, dans sa décision 74/544, l'Assemblée générale a autorisé son Président, s'il estimait qu'une réunion plénière de l'Assemblée n'était pas envisageable en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, à distribuer, après consultation avec le Bureau, les projets de décision de l'Assemblée générale à tous les États Membres, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite prévoyant un délai d'au moins 72 heures ; et a décidé qu'à l'expiration de ce délai, si aucune objection n'avait été présentée, elle considérerait la décision comme adoptée et en prendrait note à sa première réunion plénière tenue après la levée des mesures de précaution, dès que les circonstances le permettraient ;

4. *Prend note* des modalités d'examen étape par étape des projets de décision/résolution, conformément à la décision 74/544 de l'Assemblée générale du 27 mars 2020¹ ;

5. *Prend également note* de la décision 74/555 de l'Assemblée générale, en date du 15 mai 2020, dans laquelle l'Assemblée a décidé que sa décision 74/544 du 27 mars 2020 resterait en vigueur jusqu'à la fin du mois de juin 2020 et que ses organes subsidiaires pouvaient appliquer la procédure définie dans cette décision ;

6. *Décide que* :

a) Le Président du Conseil exécutif peut, après consultation avec le Bureau, distribuer les projets de décision du Conseil se rapportant à des questions de procédure à tous les États membres du Conseil dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite prévoyant un délai de réponse d'au moins trois jours ouvrables. Le Secrétariat peut également fournir une note d'information pour accompagner la communication officielle du Président ;

b) La communication officielle du Président du Conseil exécutif comprend le texte du projet de décision et une indication de la date et de l'heure à laquelle toute objection à celui-ci de la part des États membres du Conseil doit au plus tard être présentée. Elle devrait en outre, si nécessaire, inclure des renseignements provenant du Secrétariat sur les incidences budgétaires pour le programme se dégageant des informations disponibles au moment de sa distribution ;

c) Si le silence n'est pas rompu, la décision est considérée comme adoptée. Le Président fait circuler une lettre confirmant l'adoption et le Conseil exécutif prend note de la décision lors d'une réunion plénière tenue en présentiel ou en ligne. Les États membres du Conseil exécutif peuvent présenter par écrit des explications sur leur vote ou leur position, sans préjudice des droits que leur confère le règlement intérieur du Conseil ;

d) Dès lors qu'un des États membres du Conseil exécutif soulève une objection formelle contre le projet de décision, celui-ci est considéré comme non adopté. Au cas où le Président souhaiterait diffuser un projet amendé ou révisé dans le cadre d'une autre procédure d'approbation

¹ Consultable en anglais à l'adresse <https://www.un.org/pga/74/wp-content/uploads/sites/99/2020/04/Updated-Rev-marked-2-Procedure-for-decision-via-silence-procedure.pdf>.

ta cite, les mêmes modalités que celles décrites à l'a linéa a) du paragraphe 6 de la présente décision s'appliquent ;

e) La procédure définie dans la présente décision ne porte pas atteinte à celle d'examen informel des projets de décision sur lesquels il est prévu de se pencher au cours d'une réunion en ligne ou en présentiel ;

f) La procédure d'adoption tacite des décisions du Conseil exécutif reste en vigueur jusqu'à sa prochaine session en présentiel convoquée après l'adoption de la présente décision.

Annexe à la décision 2020/1

Procédures d'examen et d'adoption des projets de décision et de communication des objections

Le projet de décision devrait être mis à disposition en même temps que la communication officielle du Président du Conseil exécutif et affiché sur la page Web du Conseil dans les six langues officielles de l'ONU.

Les États membres du Conseil exécutif qui souhaitent expliquer leur position peuvent le faire, sans préjudice du droit des délégations, en vertu du règlement intérieur, d'expliquer leur position lors d'une session du Conseil. Les versions électroniques des déclarations correspondantes reçues dans les deux semaines suivant la fermeture d'une procédure d'approbation tacite seront affichées sur la page Web du Conseil. Un courriel joignant l'explication de position et indiquant en objet le titre du projet de décision/résolution concerné dans son objet est envoyé au Secrétaire des organes directeurs à l'adresse suivante : unhabitat-sgb@un.org.

Les États membres du Conseil exécutif qui souhaitent présenter une objection formelle à un projet de décision peuvent le faire par une lettre ou note verbale à cet effet adressée au Président du Conseil, qu'il convient d'envoyer par courrier électronique au Secrétaire des organes directeurs à l'adresse unhabitat-sgb@un.org, en indiquant en objet le titre du projet de décision/résolution concerné.

En cas d'objection à l'adoption d'un projet de décision/résolution, le Président du Conseil exécutif fait circuler une lettre informant les États membres que le silence a été rompu. Si un projet révisé est proposé dans le cadre d'une autre procédure d'approbation tacite, les mêmes modalités de diffusion que pour la première version s'appliquent.

Décision 2020/2 : Date et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2020 du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif

1. Adopte le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de la reprise de sa première session² ;
2. Décide que sa deuxième session de 2020 se tiendra sur trois jours, du 27 au 29 octobre 2020 ;
3. Décide également que l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session sera le suivant :
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2020 ;
 - b) Adoption du rapport sur les travaux de la première session de 2020.
 - c) Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux.
 3. Questions financières, budgétaires et administratives.
 4. Mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat :
 - a) Réception du rapport annuel 2019 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 ;
 - b) Mise à jour concernant le rapport final sur le plan stratégique pour la période 2014–2019 et exposé sur l'état d'avancement de l'évaluation en cours du plan stratégique pour la période 2014–2019 ;
 - c) Mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 :
 - i) Cadre de responsabilisation ;
 - ii) Plan de financement ;
 - iii) Politique de gestion axée sur les résultats ;
 - iv) Cadre de résultats ;
 - v) Stratégie de partenariat, y compris la collaboration d'ONU-Habitat avec le secteur privé et les partenaires non gouvernementaux ;
 - vi) Stratégie de communication d'impact ;
 - vii) Stratégie de mobilisation des ressources et examen des mises de fonds.
 5. Exposé sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 6. Exposé sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
 7. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail.
 8. Mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel.

² HSP/EB/1/12.

9. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.
 10. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle internes au Conseil exécutif.
 11. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
 12. Exposé sur l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités.
 13. Ordre du jour provisoire de la troisième session de 2020.
 14. Questions diverses.
 15. Clôture de la réunion.
-